

Pièce justificative 1 : Stratégie de collecte et de réacheminement des déchets dans les parcs – Analyse des options

Recommandations du personnel				
Le personnel recommande d'adopter les options 1, 2 et 3, à mettre en œuvre dans les quatre prochaines années. Il s'engage à se pencher plus attentivement sur les possibilités de réacheminer les déchets, notamment grâce aux options 4, 5 et 6.				
	Options envisagées	Description des options	Avantages	Risques
1.	Installer des bacs pour les trois flux des déchets (ordures, matières organiques et matières recyclables) dans tous les parcs de district (destination), communautaires et de quartier dotés de terrains de sports ou de commodités comparables, conformément au Système de classification des parcs établis par la Ville.	Dans le cadre de cette option, les bacs roulants de 360 L existants pour les trois flux des déchets seraient placés dans 55 parcs pilotes pour l'instant, en faisant appel à une approche échelonnée par phases, dans tous les parcs de district (destination), communautaires et de quartier dotés de terrains de sports ou de commodités comparables.	<ul style="list-style-type: none"> • Cette option permet d'étendre le service de collecte dans les parcs pour les trois flux des déchets à 349 parcs environ, d'après le succès remporté dans le projet pilote consacré au réacheminement des déchets dans les parcs pilotes, qui se déroule à l'heure actuelle dans 55 parcs. • Cette option cadre avec les recommandations des missions de vérification de 2018 et de 2020, qui consistent à envisager d'étendre la collecte des matières recyclables et des matières organiques dans les parcs plus vastes, soit les parcs de district, communautaires et de quartier dotés de terrains de sports, d'après les taux de captation et de réacheminement consignés dans les documents. • Cette option permettrait d'accroître la participation aux programmes de réacheminement des déchets dans les espaces publics sur tout le territoire de la Ville. • Cette option permettrait d'accroître les taux de réacheminement dans les parcs de district, communautaires et de quartier dotés de terrains de sports; ces parcs représentent plus de 30 % des parcs actuellement viabilisés par les SDS. • Cette option permettrait d'atteindre l'ensemble des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Ville en réacheminant les déchets alimentaires et organiques pour éviter de les enfouir dans les décharges publiques, 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses en immobilisations et frais opérationnels liés à l'installation et à l'extension des services pour répondre aux besoins supplémentaires en ressources, en biens d'équipement et en services de transformation • Considérations relatives aux coûts et à l'espace de stockage pour l'enlèvement des bacs à déchets existants • Besoins en espace pour le stockage saisonnier et le déploiement des bacs roulants dans les parcs qui ne sont pas entretenus en hiver • Suppléments de frais liés à l'extension des services de collecte des matières recyclables, à la charge de la Ville en raison de la réglementation des boîtes bleues dans le cadre du principe de la responsabilité individuelle des producteurs et à cause de l'incertitude qui plane sur la viabilisation éventuelle des matières recyclables dans les espaces publics, dont les parcs de la Ville • Dans le cadre de la réglementation de la responsabilité individuelle des producteurs, il se pourrait que la Ville n'intervienne plus dans la collecte des matières recyclables dans les parcs, ce qui pourrait avoir une incidence sur les opérations actuelles des SDS dans la collecte des déchets dans les parcs.

			<p>conformément aux modalités précisées dans le PDGDS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette option permettrait d'assurer la cohésion des niveaux de service de collecte des déchets sur tout le territoire de la Ville dans les parcs de district, communautaires et de quartier dotés de terrains de sports et de commodités comparables pour les résidents et les visiteurs. • Cette option permettrait d'accroître les économies opérationnelles et financières en augmentant la capacité des bacs roulants, en faisant appel à des véhicules de collecte automatisés gérés par un seul opérateur et de réduire les effectifs. 	
2.	<p>Installer des bacs de déchets organiques dans les parcs portant la désignation Chiens permis (sans laisse) telle que définie dans la Politique sur les chiens dans les parcs de la Ville.</p>	<p>Dans cette option, on propose d'installer les bacs roulants de matières organiques existants de 360 L utilisés dans le cadre du système de bacs pour les trois flux des déchets, en adoptant, dans tous les parcs de la Ville, une approche échelonnée par phases pour les parcs portant la désignation Chiens permis (sans laisse), en excluant les parcs où les trois flux des déchets sont déjà ramassés. Autrement dit, des bacs roulants et des services de collecte des matières organiques seraient offerts dans tous les parcs sur l'ensemble du territoire de la Ville qui portent la désignation Chiens permis (sans laisse) à l'exception des parcs de district (destination), communautaires et de quartier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette option consisterait à étendre le service de collecte des matières organiques à environ 119 parcs portant la désignation Chiens permis (sans laisse) d'après le succès remporté avec les bacs de matières organiques et les poubelles d'excréments de chiens temporairement installés dans 13 parcs. • Cette option cadre avec les recommandations des missions de vérification de 2018-2020, qui consistent à étendre la collecte des matières organiques aux parcs plus vastes et aux parcs à chiens pour maximiser les taux de réacheminement et de captation. • Cette option permettrait d'accroître la participation aux programmes de réacheminement des déchets dans les espaces publics sur tout le territoire de la Ville. • Cette option permettrait d'atteindre l'ensemble des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Ville en réacheminant les déchets alimentaires et organiques au lieu de les enfouir dans les décharges publiques, conformément aux modalités précisées dans le PDGDS. • Cette option permettrait d'assurer la cohésion des niveaux de services dans les parcs portant la 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses en immobilisations et coûts opérationnels liés à l'installation, à la collecte et à la transformation pour permettre de répondre aux besoins supplémentaires en ressources, en biens d'équipement et en travaux de transformation • Considérations relatives aux coûts et à l'espace de stockage pour l'enlèvement des bacs à déchets existants et pour le stockage saisonnier et le déploiement des bacs roulants dans les parcs qui ne sont pas entretenus en hiver • Possibilité d'augmentation de la contamination des matières organiques sans avoir à réunir, avec les chariots de collecte des matières organiques si l'on n'accompagne pas les bacs de collecte des matières organiques par les bacs à ordures et les bacs de recyclage.

			<p>désignation chiens permis (sans laisse) sur tout le territoire de la Ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette option permettrait de répondre à la demande de plus en plus forte exprimée par les résidents et les visiteurs qui ont accès aux parcs portant la désignation chiens permis (sans laisse) pour accroître le service et répondre aux obligations dans l'élimination des excréments de chiens. • Cette option permettrait d'accroître la capacité et de mieux contrer les odeurs nauséabondes par rapport aux barils temporaires ouverts utilisés à l'heure actuelle. • Cette option permettrait de réaliser de meilleures économies opérationnelles et financières en augmentant la capacité des bacs roulants, en faisant appel à des véhicules de collecte automatisés gérés par un seul opérateur et en réduisant les effectifs. • Cette option cadrerait avec l'approche adoptée à Toronto selon le tour d'horizon des municipalités pour étendre la collecte des matières organiques aux parcs portant la désignation Chiens permis (sans laisse). 	
3.	<p>Mettre à jour et normaliser les bacs à déchets et les panneaux indicateurs dans les parcs pour pouvoir résoudre les problèmes connus relativement aux services (soit les déversements illicites et les problèmes de lutte antiparasitaire et l'entretien) et d'assurer l'efficacité opérationnelle.</p>	<p>Selon cette option, le personnel des SDS travaillerait en collaboration avec ses collègues du Service de la planification des parcs pour recenser les nouveaux bacs à déchets standards dans les parcs à utiliser pour la collecte des ordures et à installer dans tous les parcs de la Ville qui ne sont pas recensés pour le service de réacheminement des trois flux des déchets. Le bac de prédilection serait doté d'un couvercle facile d'accès et tiendrait compte de facteurs comme la coordination avec les infrastructures existantes dans les parcs, en plus de répondre aux inquiétudes des SDS dans les économies opérationnelles, les problèmes d'entretien et les questions liées aux services, dont les</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la cohésion dans l'utilisation et les services et adopter un modèle cohérent dans tous les parcs de la Ville. • Corriger les problèmes constatés relativement aux services et aux économies opérationnelles (soit les problèmes d'entretien, les déversements illicites et la lutte antiparasitaire) en faisant appel à un modèle de bac amélioré. • Possibilité de faire appel à des bacs de plus grande capacité pour accroître l'efficacité opérationnelle et réduire les problèmes liés aux services. 	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes continus de déversements illicites lorsqu'on dépose les déchets à côté ou sur le dessus des bacs • Dépenses en immobilisations liées au remplacement des bacs à déchets en prévision de l'aménagement des nouveaux parcs et du remplacement des infrastructures en fin de vie utile ou dans les cas des bacs non identifiés • La sélection des bacs est limitée aux fournisseurs actuels dont le choix a été approuvé par la Ville, conformément aux pratiques et aux prix dans la passation des marchés publics de la Ville.

		déversements illicites, la lutte antiparasitaire et les odeurs nauséabondes. Ces nouveaux bacs normalisés seraient installés dans tous les parcs déjà dotés de bacs à ordures et de services de collecte. En outre, tous les panneaux indicateurs à installer sur les bacs à ordures seraient eux aussi normalisés dans tout le territoire de la Ville pour veiller à diffuser des messages clairs et cohérents à propos des impératifs d'élimination des déchets dans les parcs de la Ville. On prioriserait le remplacement des bacs dans les parcs de concert avec les projets d'aménagement des parcs et de remplacement des infrastructures à la fin de leur durée utile à la Ville pour maximiser l'efficacité et les économies de coûts.		
4.	Envisager d'installer éventuellement des couvercles propres aux boissons sur les bacs bleus de matières recyclables dans tous les sites où l'on installe des bacs pour les trois flux des déchets et sur tous les terrains de sports, expressément pour réduire la contamination.	Cette option permettrait d'installer éventuellement des couvercles en dôme propres aux boissons et plus restrictifs sur les bacs bleus de matières recyclables de 360 L afin de mieux réduire la contamination des matières par rapport aux couvercles actuels, dont l'ouverture est plus grande. On pourrait mettre cette option à l'essai dans certains sites afin d'en évaluer l'efficacité avant de la déployer dans toute la Ville ou avant de remplacer les couvercles existants.	<ul style="list-style-type: none"> • Cette option pourrait permettre de mieux réduire la contamination et d'accroître le taux de captation des matières recyclables. • Cette option cadre avec les recommandations des missions de vérification de 2018-2020 pour l'installation de couvercles plus restrictifs afin de permettre de mieux réduire la contamination et d'accroître les taux de captation. • Cette option cadre avec l'approche pilote adoptée à Toronto, selon le tour d'horizon des municipalités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses en immobilisations liées à l'achat et à l'installation des nouveaux couvercles • Selon la réglementation de la responsabilité individuelle des producteurs, il se pourrait que la Ville n'intervienne plus dans la collecte des matières recyclables dans les parcs, ce qui pourrait avoir une incidence sur les opérations de collecte des déchets des SDS dans les parcs. • Il se peut que cette option augmente les difficultés opérationnelles et le nombre de déversements illicites de déchets lorsqu'on laisse des matières libres dans les alentours ou sur le dessus des bacs roulants. • Il se peut que les SDS doivent continuer d'évaluer les problèmes potentiels d'accessibilité.
5.	Rehausser les services de réacheminement des déchets dans le cadre des événements organisés dans les parcs municipaux gérés par l'entremise	Cette option consisterait à demander au personnel des SDS de livrer des bacs roulants de collecte des matières recyclables et des matières organiques dans les parcs dans lesquels on organise des événements par l'entremise de l'Unité des allocations	<ul style="list-style-type: none"> • Cette option permettrait de rehausser le service de réacheminement des déchets dans les événements organisés dans les parcs de la Ville. • Elle permettrait de réaliser des économies dans la collecte et d'améliorer les opérations de collecte des déchets après les événements de fins de semaine qui ralentissent le déroulement des 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses en immobilisations et coûts opérationnels liés à la mise au point des processus et à la mise en œuvre des services, en faisant appel aux ressources nécessaires pour assurer l'augmentation des niveaux de service • Difficultés dans la gestion des ressources existantes et dans le modèle actuel de services

	<p>de l'Unité des allocations centralisées.</p>	<p>centralisées de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations (DGLCI), généralement pendant les fins de semaine; le service de collecte des déchets, qui a lieu le lundi, prévoit l'enlèvement et le retour des bacs roulants. Il faudrait penser à offrir des services de collecte des déchets les jours de la semaine et de la fin de semaine pour répondre à la demande, en plus de faire concorder les services de collecte des déchets avec les parcs plus massivement fréquentés. Pour mettre au point les détails et la viabilisation de cette option, il faut réunir les commentaires de l'Unité des allocations centralisées de la DGLCI et discuter avec cette unité. Ces événements ne feraient pas partie de ceux qui sont coordonnés par l'entremise du Bureau central des activités de la Ville, dans les cas où les organisateurs des événements sont chargés d'établir leurs propres plans de gestion des déchets.</p>	<p>opérations de collecte en raison des déchets déversés illicitement et laissés sur place.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette option cadre avec la Suite d'actions 3 (La minoration et le réacheminement des déchets dans le cadre des événements spéciaux) exposée dans le PDGDS. 	<p>pour livrer et reprendre les bacs roulants pendant les manifestations sportives qui se déroulent essentiellement les fins de semaine et lorsque différentes activités ont lieu pendant la même journée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des impératifs de collecte pour les opérations actuelles de collecte des déchets dans les parcs lorsqu'il n'y a pas de ressources ni de circuits spécialisés établis pour servir les événements qui ont lieu pendant les fins de semaine • En vertu de la réglementation de la responsabilité individuelle des producteurs, il se peut que la Ville n'intervienne plus dans la collecte des matières recyclables dans les parcs, ce qui pourrait avoir des incidences sur les opérations actuelles de collecte de déchets des SDS dans les parcs.
<p>6.</p>	<p>Parcs verts – Rapportez vos déchets chez vous – Enlèvement des poubelles à ordures dans les petits parcs dont les commodités sont limitées (soit les mini-parcs, les mini-parcs urbains et les esplanades urbaines)</p>	<p>Cette option consisterait à enlever les bacs à déchets existants dans les mini-parcs ou dans les mini-parcs urbains et les esplanades urbaines dont les commodités sont limitées afin de réduire les besoins en collecte de déchets et encourager les résidents à veiller à ce que les espaces de verdure restent propres, en rapportant chez eux leurs déchets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette option consisterait à promouvoir les initiatives de durabilité environnementale et à veiller à ce que les parcs de verdure restent propres pour les résidents comme pour les visiteurs. • Cette option consisterait à encourager la responsabilisation dans la gestion des déchets parmi les résidents et les visiteurs des parcs de la Ville. • Elle permettrait d'accroître l'efficacité opérationnelle en réduisant l'ensemble des besoins en collecte des déchets et en libérant les ressources pour les consacrer à d'autres priorités dans la collecte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses en immobilisations et coûts opérationnels associés à l'enlèvement des bacs à ordures • Hausse potentielle des déversements illicites et impératifs supplémentaires imposés au personnel de la collecte des Services de l'entretien des parcs et des forêts et des SDS pour pouvoir ramasser les débris et assurer par le fait même les services de collecte des déchets • Il se peut que les gouvernants et le public s'inquiètent de la réduction des niveaux de service.